



Henri Guichard
Président du
SYDOM du Jura



Guy Saillard
Vice-président en
charge de la prévention

Objectif Prévention

En 2002, la production de déchets ménagers et assimilés était de 450 kg par Jurassien ; en 2008 de 476 kg, soit 26 kg supplémentaires. Il faut s'interroger sur nos modes et nos habitudes de consommation. La tendance doit pouvoir s'inverser et chaque geste compter.

Le programme local de prévention des déchets et de leur toxicité du SYDOM a pour vocation de réduire de 7% la production de déchets ménagers et assimilés du territoire (déchèteries comprises), soit passer de 115 000 tonnes (total 2008) à 106 000 tonnes en 2013.

Durant les cinq ans du programme, nous poursuivons un double objectif :

Qualitatif : développer des actions de sensibilisation et d'information sur la prévention et la toxicité des déchets.

Quantitatif : privilégier les flux à fort potentiel d'évitement soit :

- La fraction fermentescible des ordures ménagères incinérées : -2000 tonnes
- Les encombrants de déchèteries : -5000 tonnes
- Les déchets verts compostés dans les installations du service public : -1000 tonnes
- Les déchets recyclables : -1000 tonnes

Le SYDOM a d'ores et déjà engagé certaines actions du programme : la promotion du compostage domestique, des tests de compostage collectif et de lombricompostage notamment. D'autres actions vont suivre dans les mois à venir : sur le potentiel de démantèlement des encombrants de déchèterie, le programme "Communes 100% compostage", la collecte des déchets dangereux des ménages, ...

Cette 2^e révolution culturelle, après les collectes sélectives et le tri au milieu des années 90, ne se fera pas sans vous. Nous savons que nous pouvons compter sur votre mobilisation.

Henri Guichard
Président du SYDOM du Jura

Guy Saillard
Vice-président en charge de la prévention

Composter plus et partout c'est possible !



Il y a 18 mois, avec l'aide financière de l'ADEME et du Conseil général du Jura et l'assistance technique du CPIE du Haut-Jura et du bureau d'études INDDIGO, le SYDOM a décidé de relancer le compostage domestique avec un seul objectif : développer la filière pour ne plus transporter ni incinérer inutilement des déchets biodégradables. Après ces 18 mois de travail, d'expérimentation, d'animation et de communication, le bilan est éloquent.

DANS LES VILLAGES, c'est possible !

En 2008, une caractérisation d'un échantillon d'ordures ménagères résiduelles d'une tournée du SICTOM de la Région de Champagnole, avait permis de trouver l'équivalent de 59 kg/hab/an de déchets fermentescibles dans les bacs gris. Un an après, on n'en trouve plus que 47. La part de déchets fermentescibles dans le bac gris a donc diminué de 20%. Pourquoi ? Comment ? La forte implication des acteurs locaux, l'accompagnement par le maître-composteur, la multiplication des interventions publiques, les relais médiatiques, la mise en vente de composteurs à prix réduit ont sans aucun doute contribué à mobiliser de nouveaux adeptes du compostage. Même en milieu rural, on peut encore détourner des centaines de tonnes de déchets organiques de la collecte des bacs gris, les soustraire au transport et à l'incinération. L'opération « communes 100% pour le compostage » permettra d'étendre la mobilisation aux communes les plus motivées.

AU COLLÈGE, c'est possible !

Environ 18 kg de déchets fermentescibles sont produits chaque jour entre la préparation et la prise des 190 repas servis au collège de Nozeroy. Depuis le mois de mars, ces bio-déchets sont compostés.

Les consignes de tri ont été rapidement intégrées par les élèves. Le SYDOM a déjà été contacté pour accompagner la mise en place du compostage à l'École JB de La Salle à Lons-le-Saunier, à l'école de Pont-de-Poitte, mais aussi dans les collèges de Bletterans, Poligny et Fraisans, les lycées de Salins-les-Bains, du Pré St Sauveur à St Claude et l'ENILBIO à Poligny. Le développement des agendas 21 dans les lycées, le déclic consécutif à l'opération « le tri c'est la classe », les expériences réussies en Bourgogne voisine ne sont pas étrangers au changement de mentalité dans les établissements scolaires. Il appartient au SYDOM et à ses adhérents d'accompagner cette mutation.

AU PIED DES IMMEUBLES, ENSEMBLE, c'est possible !

À Salins-les-Bains, un petit collectif de 5 appartements situé en centre ville a débuté en février son compostage collectif. Locataires et propriétaires, tous très motivés, affichent une satisfaction générale. La copropriété le Clos Didier à Champagnole a installé 10 composteurs pour l'ensemble de ses habitants. Les composteurs se remplissent et les habitants sont très satisfaits. À la maison du peuple à St Claude, le compostage collectif a débuté en septembre.

EN APPARTEMENT, GRÂCE AUX LOMBRICS, c'est possible !

20 foyers ont testé cette technique de compostage durant un an. Au bout de cette année d'expérimentation, tous les foyers qui ont mené à terme l'expérimentation souhaitent poursuivre. De plus, ils sont tous d'accord pour partager leur expérience lors de formations. Devant ces résultats, le Comité syndical du SYDOM a décidé de promouvoir le lombricompostage.

TGAP, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes...



Suite au Grenelle de l'Environnement, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), introduite en 1999, a fait l'objet de nombreuses modifications. Créée pour émettre un signal prix et dissuader les pratiques polluantes, son évolution entraîne une hausse sensible des coûts de traitement des déchets ménagers.

Depuis la création de cette taxe, le SYDOM doit s'en acquitter pour son activité de stockage de déchets ultimes au Centre de Stockage du Jura à Courlaoux-Les Repôts. Depuis 2009 et la création de nouvelles composantes de TGAP, le SYDOM est également redevable de cette taxe pour les opérations d'incinération des déchets ménagers et assimilés.

En 2009, le SYDOM aura payé près de 3 €/hab de TGAP, dont 2/3 pour le stockage et 1/3 pour l'incinération.

Le législateur a prévu plusieurs cas de modulation en fonction des efforts déjà consentis pour réduire les impacts sur l'environnement :

- ▶ certification ISO 14001 (ou autre système de management environnemental agréé),
- ▶ valorisation du biogaz (stockage) et de la chaleur (incinération),
- ▶ transports alternatifs (incinération et stockage),
- ▶ niveau d'émission de NOx (incinération).

Dans le Jura, le centre de stockage est certifié ISO 14001 depuis 2004, le Centre De Traitement des Ordures Ménagères le sera dès 2010.

Produisant peu de biogaz au entre de stockage, faute de stocker des ordures ménagères résiduelles, le SYDOM cherche un mode de valorisation adapté aux faibles débits.

Au 1^{er} semestre 2010, le centre de traitement des ordures ménagères sera équipé de nouveaux compteurs pour comptabiliser le moindre « kWh », le moindre « joule » valorisé et afficher le meilleur rendement énergétique possible.

En revanche, le Jura n'est malheureusement pas concerné par les transports alternatifs, faute d'une offre par le rail satisfaisante sur l'axe Dole-Lons notamment. Ni par le niveau d'émission des NOx (il faudrait diviser les émissions par 4, moyennant de nouveaux équipements et ... plus d'impacts sur l'environnement).



La part de la TGAP dans les tarifs de traitement pour l'année 2010 est la suivante :

- traitement des déchets « gris » : près de 5,5% autant que la TVA (au taux réduit)
- traitement des déchets « bleus » de qualité moyenne : 5,8%, un peu plus que la TVA
- stockage : près de 20%, un peu plus que la TVA (au taux normal)

NB : la majorité des erreurs (ou refus) de tri étant stockée, le stockage étant plus taxé que l'incinération, les erreurs de tri coûtent de plus en plus cher.

Le produit de cette taxe est affecté en partie aux actions de l'ADEME pour la protection de l'environnement. C'est de cette manière que le programme local de prévention des déchets est financé.

Dans ces conditions, chacun doit être mobilisé pour produire moins de déchets et jeter mieux.



TARIFS 2010

D'une grande complexité apparente, fruit d'une grande diversité de situations communales ou intercommunales, la formation de « la facture des poubelles » doit régulièrement être expliquée.

Le SYDOM assume les opérations :

- ▶ de transport, des stations de transfert aux installations de traitement,
- ▶ de traitement au CDTOM et au CSJ, voire hors département en période d'arrêt,
- ▶ de communication

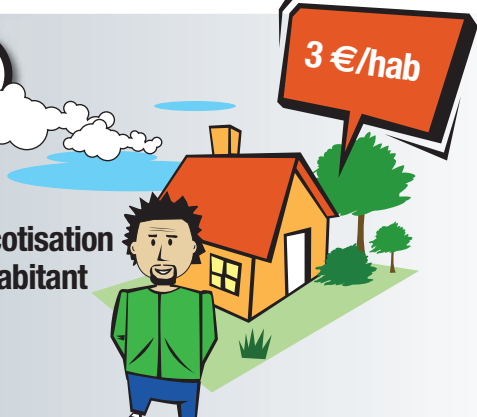
avec son personnel (exploitation du CSJ, communication, ...) ou par marché public de prestation (exploitation du CDTOM, transports, ...).

De ses coûts complets d'exploitation, augmentés des taxes et contributions diverses (TGAP, TVA, taxes locales, ...), le SYDOM déduit :

- Les soutiens qu'il perçoit des « éco-organismes » (Eco-Emballages, Eco-Folio, OCADEEE, ...).
- Le produit de la vente des matériaux recyclables (papier, carton, plastiques, métaux, verre).
- Le produit des ventes de chaleur et d'électricité.

Puis il facture le solde à ses adhérents en 4 termes :


1



3 €/hab

Une cotisation par habitant

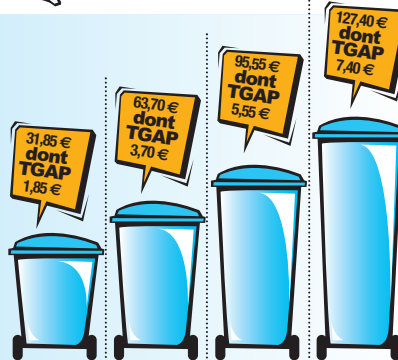
2



126,90 €/t
dont TGAP 6,90 €

Un tarif de traitement des déchets résiduels « gris » par tonne

3



31,85 € dont TGAP 1,85 €

63,70 € dont TGAP 3,70 €

95,55 € dont TGAP 5,55 €

127,40 € dont TGAP 7,40 €

Un tarif de traitement des déchets recyclables « bleus » par tonne, modulé suivant la qualité (les erreurs de tri sont payées par les adhérents, car elles coûtent sans procurer de recettes, contrairement aux matériaux recyclables)

TAUX DE REFUS :	Inf. à 15%	Entre 15 et 25 %	Entre 25 et 35%	Sup. à 35%

4



85,50 €/t dont TGAP 17 €

Un tarif de stockage à la tonne

Les adhérents ajoutent les charges d'exploitation de la collecte des bacs bleus et gris, des conteneurs aériens et/ou semi-enterrés et des déchèteries.

À ce stade, on connaît le prix du service, reste à le facturer aux habitants... Dans le Haut-Jura, le SICTOM applique la TEOM, sauf dans la Communauté de communes des Hautes Combes, qui a conservé la REOM. Dans le pays lédonien, le SICTOM de Lons applique la REOM, sauf dans la CCBL, qui a conservé la TEOM. Le SICTOM de Dole facture à ses

adhérents, communauté d'agglomération du Grand Dole, communautés de communes et communes isolées, qui appliquent la TEOM (Grand Dole) ou la REOM ou financent le service par le budget général. Le dispositif est le même dans le SICTOM de Champagnole qui facture une participation à ses adhérents, communautés de communes et communes. Enfin, la Communauté de communes du Pays des Lacs applique la TEOM, les Communautés de communes du Pays de Salins-Bains et du Pays de Nozeroy la REOM.

NB : dans le Jura, la facture moyenne (68 €/hab en 2008) est inférieure de 30% à la moyenne nationale (98 €/hab, citée par Chantal Jouanno répondant à M^{me} Labrette-Ménager, nouvelle Présidente du Conseil National des Déchets).

UN NOUVEAU DÉPART POUR LA COLLECTE DES TEXTILES, LINGES ET CHAUSSURES

Dans le cadre du collectif textile franc-comtois, des conteneurs à textiles du RELAIS et de l'ALCG sont à la disposition des usagers pour collecter les textiles, linges et chaussures en fin de vie.

Cette collecte est le fruit de la mise en place d'une nouvelle filière "REP" (Responsabilité Elargie du Producteur) pour la gestion des textiles, du linge et des chaussures arrivés en fin de vie. L'ALCG et le Relais sont actuellement les deux collecteurs de textiles sur le département. Le Relais est une association nationale avec laquelle l'ALCG a passé une convention. À l'avenir, d'autres structures pourraient également passer une convention avec le Relais et donc assurer une partie de la collecte des textiles, linges et chaussures.

Contrairement aux dispositions retenues pour les autres filières (emballages ménagers, déchets d'équipements électriques et électroniques, ...), le produit de l'éco-participation est directement reversé aux opérateurs de collecte, sans passer par l'intermédiaire des collectivités locales.

Dans le Jura, les conteneurs à textiles sont aujourd'hui au nombre de 80. Répartis sur le département, on les trouve dans les déchèteries, à proximité des conteneurs à verre ou encore sur les parkings de supermarchés. À terme, le département devrait être doté de 180 conteneurs à textiles soit environ un pour 1500 habitants.

Une fois collectés, ces textiles sont dirigés vers les plates-formes de tri de Mulhouse ou Chalon sur Saône qui alimenteront les boutiques de vêtements d'occasion, les filières de recyclage ou d'export des textiles. Le projet de plate-forme de tri à Sellières, qui permettrait la création d'une trentaine d'emplois est plus que jamais d'actualité.



LES DÉCHETS MÉNAGERS QUI FAIT QUOI ?

Au printemps dernier, le SYDOM a organisé en partenariat avec l'AMJ des réunions d'informations durant lesquelles vous avez pu approfondir vos connaissances sur les techniques de traitement des déchets, mais aussi la tarification ou encore sur les responsabilités de chacun. Vous avez été plus de 350 élus locaux à participer à ces réunions. Nous vous en remercions.

À cette occasion, le SYDOM vous a proposé un guide intitulé « Les déchets ménagers, qui fait quoi ? », celui-ci est disponible en téléchargement sur www.letri.com ou au format papier sur simple demande à info@letri.com ou au 03 84 47 44 41.



LE SYDOM, Toujours à votre service

À l'occasion des vœux de votre conseil municipal à la population, nous vous proposons d'offrir aux personnes présentes la nouvelle édition de « Le Tri de A à Z ».

Pour votre bulletin municipal ou intercommunal, nous pouvons vous fournir des articles clés en main sur les consignes de tri et le compostage.

Le circuit de visite du centre de tri et de l'usine d'incinération à Lons-le-Saunier est désormais complété par la présentation d'une placette de compostage. N'hésitez pas à organiser une visite !

Pour plus de détails sur ces éléments, prenez contact avec le service communication du SYDOM au 03 84 47 44 41 ou à info@letri.com.



N° Vert 0 800 19 20 87

SYDOM du Jura
Z.I., 350 rue René Maire
39000 Lons-le-Saunier

Courriel : info@letri.com
Téléphone : 03 84 47 44 41
Fax : 03 84 24 01 47